



## La PRE

## pour les personnels techniques ?



Le SNAPATSI demande, lors de la Commission ad'hoc du 9 Octobre 2015, **l'intégration de critères relatifs aux niveaux des personnels techniques** afin qu'ils bénéficient de PRE individuelles et de petites équipes. Aujourd'hui, par exemple en CRS, seuls des critères "ACTIFS" (*Tirs, Formations, mises à disposition...*) existent.

La **DRCPN** et la **DCCRS** se sont engagées à porter la réflexion pour l'attribution en 2016.

Pour rétablir la vérité, le SNIPAT n'a fait qu'abonder dans notre sens.

**Pour autant, à quand une réelle prise en compte des personnels techniques dans toutes les directions d'emploi pour l'attribution de la PRE ?**

Le SNAPATSI, comme à son habitude, sera présent à toutes les réunions, afin de porter la parole des personnels techniques qu'il représente et de défendre leurs intérêts.

### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

## Le SNAPATSI vous défend !